

ACTION URGENTE

TUNISIE. UN ÉTUDIANT LIBÉRÉ APRÈS UNE RÉDUCTION DE SA PEINE
Un étudiant tunisien emprisonné pour avoir eu des relations homosexuelles a été libéré
après que sa peine a été réduite en appel le 17 décembre 2015.

Un étudiant tunisien âgé de 22 ans connu sous le pseudonyme de « **Marwan** » avait été condamné à un an de prison le 22 septembre 2015 par le tribunal de première instance de Sousse, en vertu de l'article 230 du Code pénal, qui pénalise les relations sexuelles entre partenaires de même sexe. D'après son avocat, il avait été libéré le 5 novembre moyennant une caution de 500 dinars (225 €), de façon à ce qu'il puisse passer ses derniers examens à l'université.

La peine de Marwan a été réduite à deux mois de prison et à une amende de 3 000 dinars (1 350 €) lors d'une audience en appel le 17 décembre. Marwan avait déjà purgé sa peine en détention et a donc été libéré le 17 décembre.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 216/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE30/2842/2015/fr/>

Nom : « Marwan »

Homme

IC/AU 216/15, MDE 30/3159/2016, 7 janvier 2016

AMNESTY
INTERNATIONAL

